Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

Ils n'accepteront pas

En fin de séance du conseil municipal, au moment où l'on était admis à déposer des vœux, M. Sellier, conseiller radical socialiste, demande la parole pour réclamer la représentation proportionnelle.

Nous en avons déjà parlé dans le compte-rendu de cette séance ; nous croyons devoir y revenir pour donner le texte du vœu déposé par le conseiller radical socialiste du quartier du Pile.

Je me suis décidé, disait-il, à assister à cette séance afin de vous faire part d'une proposition qui vient à son heure et que je suis peut-être le mieux qualifié pour vous présenter, puisque après une absence raisonnée des réunions municipales depuis deux ans, l'extension continue de mon industrie, à défaut d'autres considérations, me fait une obligation de quitter volontairement la politique active.

Je veux écarter de cette proposition tout ce qui pourrait paraître agressif contre tel ou tel parti, et même ce qui pourrait revêtir un caractère de récrimination, en ne faisant que reprendre, sans la développer, une idée qui a déjà fait son chemin grâce à des hommes éminents de tous les partis et à laquelle le plus grand nombre d'entre vous, Messieurs, ont donné leur adhésion publique.

S'il est vrai qu'en politique, l'intérêt du parti qu'on représente prime généralement les autres mobiles, il est deux choses dont nous nous réclamons tous là : la justice dans la représentation ; la propriété des opérations électorales. Animés de cet esprit, nous avons déjà réalisé à Roubaix — et nous pouvons en être fiers — l'entente pour l'impression uniforme et la distribution de bulletins de vote. C'est pour arriver à un résultat plus complet, que je vous propose aujourd'hui d'élargir officieusement cette entente en vue d'une représentation proportionnelle, au prochain Conseil municipal, des quatre partis qui se sont précédemment affirmés. Je les cite de la gauche à la droite :

Socialiste unifié,
Radical-socialiste,
Progressiste,
Libéral ou Union Catholique.

Je ne pense pas qu'il puisse m'être objecté aucune *raison sérieuse et je veux espérer que* M. le Maire, dédaigneux de la vieille routine administrative, ne me répondra pas : qu'il s'agit d'un vœu politique interdit aux Conseils municipaux. En tous cas, rien, absolument rien, ne s'oppose à ce que vous adoptiez ma proposition, et quant à son application, point n'est besoin d'autre moyen que d'une simple règle de trois et d'équité. C'est donc pour vous tous, Messieurs, le moment de montrer que votre esprit de justice n'est pas conditionnel, et qu'en faisant une question essentielle de la probité électorale, vous n'entendez pas faire un bluff.

Je ne solliciterai pas ma réélection au Conseil municipal, c'est vous dire que je n'agis pas dans un but intéressé, et vous savez que le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir est peut-être le plus divisé sur le sujet qui nous occupe. Je suis tout simplement — ou du moins je crois l'être — le modeste interprète de la majorité de mes concitoyens, de ceux surtout qui réclament à tout prix la paix dans le travail, cette paix si nécessaire au développement de notre cité laborieuse. Roubaix est et restera le merveilleux champ d'expériences de tous les progrès, aussi bien industriels, économiques, que sociaux. Vous saisirez l'occasion, puisqu'elle vous est offerte, de consacrer à nouveau sa vieille réputation de « probité » et vous garderez ainsi le glorieux mérite d'avoir une fois de plus donné au pays la mesure de ce que peuvent réaliser en justice politique des hommes d'initiative, de courage et de bonne volonté.

— Ce vœu, bien entendu, ne peut pas être abordé en ce moment, répondit M. Motte, il sera étudié par les Commissions qui comptent des représentants de tous les partis.

— Je demande, M. le Maire, de vous voir revenir à des idées de sagesse et de paix sociale. C'est la preuve que nous avons parcouru bien du chemin : il y a quatre ans, on respirait l'odeur de la poudre, aujourd'hui on est tout à la paix. Cela prouve aussi qu'on peut travailler de concert sans gâtisser de gros mots. Nous aurons donné à la France l'exemple d'un pays combatif préconisant des idées de sagesse et de pacification. Sans préjuger en rien de ce qu'elles décideront, je puis assurer que les Commissions travailleront en toute loyauté et en toute bonne volonté. »

Nous attendons sans impatience la décision de ces commissions, car nous sommes certains qu'elle se traduira par un refus plus ou moins bien déguisé.

Après avoir réclamé et obtenu le maintien du sectionnement inique et anti-démocratique pour essayer de conserver la majorité au conseil tout en étant minorité dans la ville ; après avoir tripatouillé les listes électorales ; après avoir rayé des électeurs considérés comme n'étant pas des admirateurs du Polonais et du « *Passe-Volant* » ; après avoir appelé, dans le Fontenoy, les frocards émigrés pour ne pas obéir aux lois françaises, jamais les réactionnaires ne consentiront à accepter un système de votation qui donnerait forcément la majorité aux amis du peuple, aux socialistes.

Si nous nous reportons, en effet, aux chiffres des élections cantonales du mois d'août 1907, nous trouvons, nous l'avons dit, redit et nous le répétons encore : 11,005 voix socialistes, 10,122 voix réactionnaires et 733 voix radicales.

C'est la majorité assurée pour nos amis.

M. Motte, qui sait calculer, ne s'y est, du reste, pas trompé et c'est pourquoi il refusait la représentation proportionnelle lors de la dernière session du conseil général.

« Au nom des socialistes de Roubaix, je vous offre cette représentation », disait le citoyen Delesalle.

« Timeo Danaos », etc..., répondit M. Motte. Cela veut dire en bon français : « Je n'accepte pas les présents de mes ennemis ».

Le grand homme des capitalistes avait donc répondu, par avance, à M. Sellier. On peut être certain que tous les Noyelle de la majorité modèleront leur réponse sur celle de leur maître.

R. L.

Les cambrioleurs

UN COUP DE REVOLVER

Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi on aurait pénétré, en leur absence, chez les époux Carron, rue Dombasle, 50. Deux montres en argent auraient disparu.

— Dimanche, vers 11 heures et demie du soir, le fils de Mme veuve Dandof, en rentrant chez lui, 27, rue du Cartigny, a mis en fuite deux individus qui avaient fracturé la porte et fouillaient l'intérieur.

Les voleurs l'ont renversé et ont tiré sur lui un coup de revolver, sans l'atteindre, heureusement.

Ces affaires méritent autre chose qu'une simple énumération des faits.

Les individus qui voulaient cambrioler la maison de Mme veuve Dendaux et qui sont, c'est à peu près certain, les mêmes que ceux dont on constata le passage rue Dombasle, avaient été vus, durant la nuit de dimanche à lundi. Ils avaient même essayé de cambrioler une maison mais ayant été aperçus par un passant qui donna l'alarme, ils avaient jugé prudent de gagner au large.

C'est alors qu'ils rendirent visite à la maison occupée par M. Carron où comme on l'a vu, ils enlevèrent deux montres, à défaut d'argent qu'ils ne purent trouver.

Pour se rattraper, ils entrèrent chez Mme veuve Dendauw ou ils furent très désagréablement surpris au cours de leur exploration.

La fille de cette dame, rentrant vers minuit un quart constata que la porte de la maison était ouverte. Il pénétra en prenant de grandes précautions et dès le corridor se trouva en présence de deux sortes d'hercules qui, après l'avoir bousculé, poussé jusqu'à la porte, le firent rouler sur le pavé.

S'étant relevé aussitôt il se disposait à leur donner la chasse lorsqu'il crut entendre un coup de revolver.

Il s'arrêta un instant et constatant qu'il n'avait pas été atteint il allait reprendre sa course. Mais les cambrioleurs avaient disparu.

De retour au domicile de sa mère, M. Dendauw s'aperçut que les voleurs avaient fracturé un meuble. Ils n'avaient pas eu, du reste, le temps d'emporter ce qui s'y trouvait.

M. Delteil a ouvert une enquête.

On sait déjà que les voleurs sont des jeunes gens de 20 à 25 ans. On en a compté quatre. Ils étaient chaussés de sandales.

GRAVE ACCIDENT

Un accident très grave s'est produit, hier, chez Lepoutre-Six, marchand de charbon, rue de Mouvaux. Victor Leroy, homme de peine, demeurant rue Rollin, a été, nous dit-on, pris entre deux wagons.

Un médecin appelé pour le soigner ayant constaté une compression thoracique avec lésions internes plus que probables, l'a fait aussitôt admettre à l'hôpital de la Fraternité.

OUTRAGES AUX AGENTS

Les agents Dujardin et Pottier ont mis en état d'arrestation, rue Magenta, le nommé Henri Rommel, 21 ans, soigneur, demeurant rue des Longues-Haies, cour Lambert, 5, pour rébellion et outrages à agents.

Il était exactement 8 heures 45, lorsque dans le bal Verleyen, rue Magenta, éclata une bagarre provoquée par Henri Ronmel.

Il fut aussitôt invité à sortir et dut obtempérer aux ordres qui lui étaient donnés.

Mais à peine avait-il franchi le seuil que déjà il émettait la prétention d'y entrer à nouveau.

L'agent Dujardin essaya de lui faire comprendre que l'entrée était interdite à une per*sonne qui cherchait à causer du scandale.*

Comme remerciement il fut insulté par Ronmel.

« Tu es un fainéant, lui cria celui-ci, et je te ferai ton affaire ».

L'agent lui mit la main au collet et le conduisit au poste du troisième arrondissement, après mille difficultés du reste, car Ronmel de plus en plus furieux, le frappait à coups de pieds et de poing. Il alla même jusqu'à le mordre, disent des témoins de la scène.

Mercredi 4 Mars. Réclame aux Galeries Lilloises : Nattes de Chine, belle qualité, 135×180, vel. 2.25, vendues 1.60. 5381.4

UNE BACCHANTE

L'avant-dernière nuit, les agents Leclercq et Calonne ont mis en état d'arrestation la nommée Maria Simoens, 32 ans, ménagère, demeurant rue du Collège, estaminet Piron, qui, étant en état d'ivresse, avait brisé un carreau à la fenêtre de l'estaminet Wecke, rue Saint-Joseph, 17.

CHUTE MALENCONTREUSE

On a conduit hier à l'Hôtel-Dieu, Mme Julia Martin, ménagère, âgée de 71 ans, demeurant rue Charlemagne, 66.

Cette pauvre femme vaquait aux soins de son ménage, lorsque, glissant elle fit une chute.

Le docteur Dubar appelé aussitôt a constaté des contusions à l'aine et au thorax. Il craint de plus la fracture d'une côte.

LES OBSEQUES DE JEAN BYTTEBIERE

Disparu du domicile de sa grand'mère, le 27 janvier, l'enfant fut retrouvé dans le canal, le 28 février, sa disparition, nous l'avons dit, avait fait sensation, pendant un mois tout le monde en parla à Roubaix. On l'avait cru enlevé par des romanichels, on avait cru *trouver son cadavre près de Toulon.*

Ses obsèques ont eu lieu, hier. Une foule nombreuse accompagnait la petite victime à sa dernière demeure. Tous ses camarades de classe de l'école de la rue Montaigne avaient tenu à être là. M. Tetin, directeur de l'école les accompagnait avec deux instituteurs.

Sur le cercueil, *neuf couronnes : deux portaient* cette simple suscription « Souvenir », deux autres : « Souvenir des voisins », l'une provenait de la famille, et, enfin la dernière *que nous citerons,* une superbe couronne, avait été offerte par les habitants du Laboureur.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

DOIGT ECRASE. — Chez MM. L. Glorieux et fils, M. Désiré Delreux, 32 ans, homme de peine, rue Béranger, 15, a eu l'extrémité du majeur droit écrasée sous un rouleau.

(15 jours de repos.)

EN TOMBANT. — Chez M. Emile Eloy, Mme Hortense Henno, tisserande, rue de la Baillerie, 46, à Wattrelos, s'est blessée aux bras en tombant de son métier.

(15 jours de repos.)

PRIS PAR UNE CORDE. — A la coopérative « La Paix », M. Jean-Baptiste Dubar, boulanger, quai de Wattrelos, a été blessé au pouce droit en déliant un sac suspendu à une corde.

(15 jours de repos.)

PIED SOUS LA ROUE. — Chez M. Delespierre-Leman fils, le jeune Jules Schaeck, 13 ans et demi, coursier, boulevard Montesquieu, 47, a eu le pied droit pris sous la roue de la voiture en descendant du véhicule.

(15 jours de repos.)

UN COUP D'ECHASSE. — Chez MM. Boullangé et Fiégnac, M. Louis Pollet, 45 ans, a été blessé au poignet droit par un coup d'échasse de son métier.

(15 jours de repos.)

UN COUP DE BAGUETTE. — Chez MM. Auguste Lepoutre et Cie, le jeune Charles Decottignies, 14 ans, bâcleur, rue Cuvier, cité Saint-Jean, 9, à Tourcoing, a reçu un coup de baguette sur le dos de la main droite.

(15 jours de repos.)

BRULE AU PIED. — A la société anonyme de la rue du Curoir, la jeune Blanche Florent, 15 ans, bâcleuse, rue des Trente, 43, a été brûlée au pied gauche par un jet de vapeur.

(15 jours de repos.)

TOMBE D'UNE ECHELLE. — Chez MM. Auguste Lepoutre et Cie, M. Louis Delille, 40 ans, homme de peine, Grand'Rue, cour Duthoit, 1, s'est fait une contusion à l'épaule droite en tombant d'une échelle.

(15 jours de repos.)

VOL AU CABARET

Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi, des cambrioleurs ont pénétré dans un estaminet inhabité de la rue du Brandeloire.

Cette maison était vide depuis quelques jours, les voleurs se sont introduits dans le cabinet en faisant sauter la serrure de la porte d'entrée. Ils ont fracturé le compteur à gaz à paiement préalable et ont enlevé les pièces de 10 centimes qui s'y trouvaient, soit une somme de 15 francs.

M. Turck, cabaretier, avait quitté cette maison samedi soir, pour aller habiter l'estaminet situé en face ; il a resté ouvert toute la nuit et n'a rien entendu.

Une enquête est ouverte.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 24 au 29 février 1908 :

Soies : 3,546 kilos. — Laines peignées : 190,205 kilos. — Laines filées : 62,955 kilos. — Laines diverses et blousses : 20,669 kilos. — Cotons : 49,160 kilos. — Total : 326,565 kilos.

Marché à terme : 5,020 qlcs. — Conditionnement : 856 opérations. — Tirage : 392 opérations. — Décreusage : 41 opérations.

— Voici les relevés mensuels comparatifs :

Mois de février 1906 : Soies : 3,938 kilos. — Laines peignées : 1,489,041 kilos. — Laines filées : 352,970 kilos. — Laines diverses et blousses : 163,093 kilos. — Cotons : 178,103 kilos. — Total : 2,187,145 kilos.

Marché à terme : Néant. — Conditionnement : 4,295 opérations. — Décreusage : 166 opérations. — Tirage : 2,180 1/2 opérations.

Mois de février 1907 : Soies : 4,410 kilos. — Laines peignées : 1,132,390 kilos. — Laines filées : 253,338 kilos. — Laines diverses et blousses : 113,352 kilos. — Cotons : 195,489 kilos. — Total : 1,698,978 kilos.

Marché à terme : Néant. — Conditionnement : 4,209 1/2 opérations. — Décreusage : 170 1/2 opérations. — Tirage : 1,715 opérations.

Mois de février 1908 : Soies : 8,682 kilos. — Laines peignées : 939,435 kilos. — Laines filées : 198,214 kilos. — Laines diverses et blousses : 110,333 kilos. — Cotons : 165,781 kilos. — Total : 1,422,645 kilos.

Marché à terme : 30,573. — Conditionnement : 3,705 opérations. — Décreusage : 121 1/2 opérations. — Tirage : 1,336 opérations.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Le programme des concours pour 1908 vient d'être publié et adressé à tous les établissements d'enseignement de la Ville publics et privés. Il est en dehors des séries d'études scolaires deux concours qui intéressent particulièrement les jeunes gens qui ont quitté les bancs de l'école. C'est d'abord le concours dit de la fondation Paul Crépy auquel peuvent prendre part tous les jeunes gens de nationalité française, originaires ou habitant le département du Nord, âgés de 17 à 21 ans, autorisés de leurs parents, inscrits avant le 1er avril et admis à concourir par le comité d'études de la société. Le prix consiste en une bourse de voyage d'une valeur de 500 francs qui devra être employée dans la région ayant été l'objet du travail du lauréat. Les matières des concours pour cette année sont : 1° Les régions industrielles de l'Angleterre ; 2° Lombardie et Piémont ; 3° la Suisse.

L'autre concours, qui est de géographie commerciale, est réservé aux employés du commerce et de l'industrie. Un prix de 100 francs en espèces et une médaille en argent seront attribués au lauréat s'il est présenté un travail digne de récompense.

Tous renseignements utiles au sujet de ces concours seront donnés chez le secrétaire de la Société, rue Saint-Georges, 40, à Roubaix.

LA BOUCHEE DE PAIN. — Semaine du 24 février au 1er mars 1908. — *Nombre de portions* distribuées : Grandes personnes, 906 ; enfants, 208. Total : 1,104.

Don reçu : d'un anonyme, un pardessus pour *homme.*

Théâtre, Fêtes et Concerts

LE GALA DE LA COMEDIE-FRANÇAISE. — C'est vraiment à une soirée exceptionnelle que nous convie l'infatigable impresario Ch. Baret.

Au programme, deux chefs-d'œuvre :

1. *Andromaque*, l'admirable tragédie de Racine ;

2. *L'Avocat Patelin*, la célèbre et joyeuse farce du XVe siècle.

On sait que deux éminents sociétaires de la Comédie-Française doivent interpréter les principaux rôles d'*Andromaque*, mais nous croyons devoir attirer tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les artistes qui entourent Paul Mounet et Mlle Dudlay.

L'impresario Ch. Baret dont la probité artistique nous est connue, s'est surpassé en réunissant sur la même affiche les noms de M. Fromont qui, tout dernièrement, jouait, sur notre scène, le Régent de la *Marjolaine* ; M. Reyval, de l'Odéon ; Mme Dehon et Mlle Jeanne Dulac, inoubliable créatrice de *Blanchette* ; Mlle Dora Starny, M. Thierry, un fidèle des tournées Mounet, etc.

La date de cette représentation est irrévocablement fixée au dimanche 8 mars (matinée).

HIPPODROME-THEATRE. — Aujourd'hui mardi, à l'occasion des fêtes du Carnaval, deux brillantes représentations, à 3 heures 1/2 et à 8 heures 1/2, du colossal Cinéma Géant, qui a obtenu dimanche dernier un succès si éclatant.

Jamais, en effet, vues aussi animées, tantôt gaies et intéressantes, tantôt émouvantes ou vibrantes d'émotion, n'avaient été présentées au public roubaisien. Aussi c'est un véritable triomphe que les nombreux spectateurs qui s'écrasaient du haut en bas de l'Hippodrome ont ménagé au célèbre cinéma. Est-il, en effet, rien de plus agréable que ces gentilles scènes défilant sur leurs 4 à 5 mètres qui transportent d'enthousiasme la salle tout entière.

Un bon conseil à nos lecteurs : qu'ils ne manquent pas d'aller voir ce spectacle unique. Ils en seront enchantés... et ils ne marqueront pas de retourner à l'Hippodrome.

Pour rappel, en matinée, bureaux à 3 heures, rideau à 3 heures 1/2. En soirée, bureaux à 8 heures, rideau à 8 heures 1/2.

Location : chez M. Lefebvre, café de l'Hippodrome, et chez M. Jubé, rue de la Gare.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES OUVRIERS PEINTRES. — L'assemblée générale aura lieu le jeudi 5 mars 1908, à sept heures et demie précises, au siège du syndicat, au « Plat d'Or », 9, Grande-Place.

Ordre du jour : Réponses des patrons. — Réunion forcée.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 2 mars 1908

Naissances. — Auguste Guéguen, rue des Fleurs, 33. — Célestine Philippaerts, rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 26. — Pauline Devoldre, rue de Blanchemaille. — Robert Dendievel, rue d'Hem, 7. — Henri Debosschère, rue des Filatures, 73. — Sophie Palanchier, rue du Hutin. — Jean Féret, rue de Croix, cour des Champs-Elysées, 4.

Décès. — Fidéline Delespaul, 77 ans, sans profession, rue Saint-Antoine, cour Desfontaine, 25. — Jean Jacob, 62 ans, industriel, rue Lacroix, 34. — Charles Pehroons, 10 mois, rue de Tourcoing, 170. — Henri Vanhenoo, 64 ans, marchand de légumes, rue du Congo, 19.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

POUR LES FUNERAILLES DE BOURGOIS

Le général Davigny, commandant le 1er corps d'armée, a fait savoir à M. Bourgois, père de notre concitoyen, tué le 15 janvier dernier, au combat de Settat, que les honneurs militaires seront rendus à son fils.

Nous avons en outre appris que la Fanfare du Point Central prendra part aux funérailles.

EN HEURTANT UN CHARIOT

Une soigneuse de l'établissement François Masurel père, à Tourcoing-les-Francs, Mme Marie Capy, 55 ans, rue des Poutrains, 25, a heurté lundi matin un chariot servant au transport des bobines et s'est blessée au tibia gauche.

Elle devra se reposer pendant une quinzaine de jours.

CHEZ LES CRICK-SICKS

A l'occasion du carnaval, la répétition de ce soir, mardi, est supprimée.

La prochaine répétition aura lieu le mardi 10 courant.

Pour éviter toute confusion

La Maison de Paris, établie, 7, rue Nationale, sous le titre :

« Aux PARISIENNES »

reprend le titre :

AU BON MARCHÉ

ACTUELLEMENT :

Exposition et Mise en Vente de Corsages, Peignoirs, Jupons.

540.4

UNE CHUTE

Dans l'après-midi de lundi, vers quatre heures, un pensionnaire de l'Hospice, M. Louis Marthe, passait rue Faidherbe. En voulant traverser cette chaussée, face aux magasins de M. Ségard Marthe fit une chute. Il tomba contre la bordure du trottoir et se fit une blessure à la partie supérieure du crâne.

Le blessé, après avoir été pansé à l'estaminet Dugardin, rue de la Boule-d'Or, a été reconduit, par deux témoins de l'accident, à l'Hospice général, rue d'Havré.

L'ACCIDENT DE LA RUE CUVIER

L'état de MM. Paul Delannoy et Albert Montois, les deux chauffeurs blessés dans la nuit de samedi à dimanche, rue Cuvier, au cours de l'accident d'automobile que nous avons relaté hier, est aussi satisfaisant que possible.

M. Delannoy porte une blessure légère au côté gauche du visage, près du maxillaire. Quant aux contusions dont M. Montois a été atteint, au cuir chevelu, elles sont insignifiantes. Les deux chauffeurs en seront donc quittes à bon compte.

MAINS MUTILEES

Un ouvrier bâcleur de la filature Malfait-Desurmont fils, rue Saint-Pierre, Joseph Valeux, 14 ans, 15, rue du Chêne-Houpline, heurta lundi matin, de la main gauche, le butoir d'un métier à filer. La violence du choc fut telle que le jeune ouvrier s'évanouit. Conduit en voiture à son domicile, il reçut les soins du docteur Duquennoy, qui constata une fracture de l'auriculaire. Le blessé ne pourra reprendre son travail avant trois semaines.

— Le même jour, une tisserande de l'établissement Pollet, 38, rue de Bradford, Mme Zoé Vandrisse, 40 ans, rue des Orions, voulant retenir une navette qui allait tomber, eut la main gauche prise entre le butoir et l'échasse d'un métier. Elle fut pansée à l'établissement puis conduite chez elle. Elle portait une plaie à l'extrémité de l'annulaire gauche et des contusions au médius. Le docteur Hurtiez lui a prescrit un repos de 20 jours.

LES CONSEQUENCES DE L'IVRESSE

Dans la nuit de dimanche à lundi, un journalier, Georges-François Leman, rue de l'Amiral-Courbet, 83, s'étant laissé aller à de trop nombreuses libations, se livrait à des exercices vocaux dont la violence gêna les voisins qui prévinrent l'agent Fretin.

Ce dernier voulut parlementer avec le poivrot. Sa tentative ne fut pas heureuse. Leman lui décocha maintes épithètes injurieuses puis le saisit au collet et le secoua.

L'agent arrêta le poivrot et le conduisit au poste de police de la rue de la Paix. Leman menaça alors l'agent de lui faire son affaire. Proférées par un ivrogne, ces paroles ne méritent pas d'être prises au sérieux. Leman a été interrogé lundi après-midi par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement. Il sera conduit aujourd'hui à Lille et poursuivi pour outrages à un agent.

LES POIVROTS

Les agents Boussemart et Crétin ont dressé procès-verbal à Pierre D..., 42 ans, journalier, qui errait, très saoûl, lundi matin, rue Saint-Jacques.

D'autre part, le sous-brigadier Rich a écroué Robert Maes, 20 ans, peintre, rue du Cœur-Joyeux, 39, qui, dans la nuit de dimanche à lundi, étant ivre, s'était introduit à la Brasserie des Familles, de la rue de Tournai.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 2 mars 1908

Naissances. — Demeyère Georgina, rue des Champs, 5. — Schouteten Léon, rue d'Anor, 84. — Richez Suzanne, rue du Levant, 91. — Maerte Jules, rue de Neuville, 15. — Lothié Mariette, rue Nationale, 109. — Kint Edouard, rue Nationale, — Slaelens Henri, rue Nationale.

Décès. — Cocne Marie, 87 ans, rue de Lille, 121. — Delannoy Jean, 77 ans, rue d'Havré, 3. — Lœile Henri, 63 ans, rue A.-Testelin.

Autour de Roubaix-Tourcoing

LANNOY

Le Lock-out Bettremieux

Sur démarches de MM. Bettremieux, paraît-il, des ordres très sévères avaient été donnés aux gendarmes.

A Roubaix, on empêche de voler ; à Lannoy — sur l'ordre du préfet du Nord — on empêche de chanter.

Pour la première fois, hier, les gendarmes ont cru devoir agir brutalement envers les grévistes.

Nous le regrettons à tous les points de vue.

La brutalité n'est pas un argument et jamais les chants ne furent considérés, en France, comme des insultes ou des entraves à la liberté du travail.

Savez-vous ce qu'ils chantaient, ces grévistes ?

Ah ! ce n'était pas le « Drapeau rouge », ce n'était pas « La Crosse en l'air », ce n'était même pas « l'Internationale ».

Ils chantaient la « Marseillaise » et le « Chant du Départ ».

M. le préfet donnera sans doute des ordres contraires à ceux qui furent donnés. Il ne voudrait pas que MM. Bettremieux, grands organisateurs de processions, puissent dire : « Nous avons forcé le préfet à faire charger les ouvriers qui chantaient la « Marseillaise » et le « Chant du Départ ».

WATTRELOS

CONTRAVENTION. — Le domestique de M. Léon Olivier, teindeur à Roubaix, rue de Constantine, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir déposé des matériaux sur la voie publique.

CULTURE DU LIN. — Les cultivateurs ayant ensemencé du lin en 1907 sont informés qu'ils peuvent se présenter chez M. Dupuy, percepteur de Croix, 90, rue de Lille, à Roubaix, pour toucher les primes accordées par le Département.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature Brierre et Bazin, située à Wattrelos, au Moulin-Tonton, un fileur, Vanbroyen Victor, 30 ans, demeurant à Wattrelos, rue du Crétinier, s'est piqué le médius de la main droite au surproducteur du renvideur.

— Un ouvrier, Jules Dewinter, 45 ans, demeurant à Roubaix, rue Darbo, 5, travaillant pour le compte de M. Vandamme, maître ramoneur, 480, rue du Blanc-Seau, à Tourcoing, s'est blessé au côté droit en chargeant un lombreau de suie. Quinze jours de repos.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons n'aura pas lieu aujourd'hui à cause du carnaval.

LES POCHARDS. — Le nommé Alexandre Blain, 56 ans, journalier, demeurant hameau du Plouy, a été l'objet d'un procès-verbal pour violences.

ETAT CIVIL du 2. — *Naissances.* — Marie Gergé, à la Marlière. — Marie Derteel, rue de Roubaix. — Julien Six, au Petit-Tourcoing.

Décès. — Marie Windels, 11 mois au Petit-Tourcoing. — Angèle Blain, 1 ans, à Saint-Liévin. — Louise Renard, 9 mois, à la Plume. — Sylvie Glorieux, 80 ans, sentier du Carrin.

WASQUEHAL

Les candidats socialistes

Voici la liste des candidats socialistes aux élections municipales du 3 mai prochain :

Barbieux Louis, Basquin Honoré, Barnaege J.-B., Blondeau Charles, Canonne Gustave, Chatelet Victor, Dedumlaeger Jules, Delbecque Jules, Delsalle Alphonse, Dubled Gustave, Dubois Emile, Dunand Alfred, Dupont Auguste, Dussart Louis, Gabriau Henri, Huart Alphonse, Jovenaux J.-B., Jupin Clément, Lefebvre Arthur, Lejeune-Mullier, Mille Arthur, Uyttenhove Eugène, Wattel Louis.

LES FUNERAILLES DU SOLDAT LOCUFIER. — Les démarches faites pour obtenir le transfert du corps du soldat Locufier Fidèle, décédé à l'hôpital du Val-de-Grâce, samedi soir, n'ont pu aboutir, une maladie contagieuse s'étant déclarée il y a quelques jours.

Ses funérailles ont eu lieu hier lundi, à Paris.

POUR L'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — Par décision du 28 février 1908, rendue sur avis de la commission chargée de la répartition du tiers des fonds du Pari mutuel affecté aux travaux concernant l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, le ministre a accordé à cet établissement une subvention de 12,000 francs (douze mille) en faveur de la commune de Wasquehal.

LYS-LEZ-LANNOY

PARTI SOCIALISTE. — Le Comité exécutif se réunira le vendredi 6 mars 1908, à huit heures du soir chez le camarade Dubus Emile. Ordre du jour important.

LILLE

En descendant des chevaux de bois

Un pochard imprudent renverse le directeur d'un manège, qu'il blesse gravement

A l'occasion du carnaval, un manège de chevaux de bois, appartenant à M. Desrumaux, est installé place Vanhoenacker.

Dimanche, vers 4 heures et demie, alors que l'orgue égrenait des airs variés, M. Desrumaux se tenait près du manège, surveillant les nombreuses personnes qui se livraient aux douces émotions de ce tournoi, afin qu'elles ne commettent pas d'imprudence. Soudain, un individu paraissant ivre et tenant dans ses bras un jeune enfant, voulut descendre du manège avant qu'il soit complètement arrêté.

L'imprudent perdit l'équilibre et, après avoir heurté violemment M. Desrumaux, ils roulèrent tous trois à terre.

Pendant que l'on s'empressait de relever le *bambin, le pochard, aussitôt mis sur pieds,* le prit dans ses bras et se rendit aussitôt dans une pharmacie voisine.

Là on constata que, seul, l'enfant portait à la lèvre inférieure une blessure insignifiante.

Quant à M. Desrumaux, il s'était gravement blessé dans sa chute. Le docteur qui l'examina constata, en effet, qu'il s'était fracturé le tibia, et après avoir fait transporter le blessé dans sa « caravane », a déclaré qu'il faudrait un repos de plusieurs mois pour son complet rétablissement.

Malgré les plus actives recherches faites par la police pour retrouver l'imprudent poivrot, ce dernier demeure introuvable.

UN DUEL A LILLE

Deux nobles russes échangent deux balles pour les beaux yeux d'une jolie femme.

Le bois de la Deûle, dimanche matin, a été le théâtre d'un duel entre deux jeunes et nobles Russes, duel qui, hâtons-nous de le dire, n'eut aucun résultat sanglant.

Vers six heures, deux automobiles stoppaient à la lisière du Bois. Des voitures, descendirent sept graves personnages qui, après s'être cérémonieusement salués, se dirigèrent vers les jardins.

Pendant que deux d'entre eux se tenaient à distance, leurs compagnons se concertaient et prenaient les dispositions nécessaires pour la rencontre...

La pelouse du bois de la Deûle allait servir de terrain pour un duel entre deux jeunes gens, deux nobles Russes qui, depuis plusieurs jours, se pourchassaient de ville en ville, et avaient enfin fini par se rejoindre en notre cité...

Les témoins, d'accord, le médecin à distance respectueuse avec sa trousse, M. le docteur Paucot, les deux adversaires furent placés en face l'un de l'autre, à vingt-cinq pas.

Les témoins, des étudiants russes et polonais, avaient décidé, en effet, que le différend se réglerait au pistolet.

Sur le commandement du directeur du combat, les deux adversaires abaissèrent leurs armes et tirèrent...

Deux balles ayant été échangées sans résultat, l'honneur étant sauf, les adversaires, sur les conseils de leurs seconds, se réconcilièrent sur le terrain, ce pendant que le médecin réintégrait en sa poche sa trousse inutile.

Et, comme ils étaient venus, les sept graves personnages s'éloignèrent à toute essence.

Tout est bien qui finit bien, pourrions-nous ajouter !

Au Parquet

EN CORRECTIONNELLE

M. Delalé, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel, audience du 13 mars, la fille Ludovine Causter, inculpée d'escroqueries.

Un chevalier « du Surin »

Sans motif, un individu frappe de plusieurs coups de couteau dans un café, un consommateur, qui n'est pas gravement blessé.

Une scène sanglante qui aurait pu tourner au tragique s'est déroulée dans la nuit de dimanche à lundi.

Vers trois heures et demie du matin, quatre jeunes gens se trouvaient dans l'estaminet Sanctorum, 38, rue Masséna, causant avec animation

Soudain, l'un d'eux, Emile Repillez, 22 ans, ayant un besoin à satisfaire, quitta ses camarades pour se rendre à la cour.

A peine se trouvait-il en cet endroit, qu'un individu surgit derrière lui et, sans un mot, lui porta quatre coups de couteau à la tête.

Aux cris du blessé, les consommateurs du café s'empressèrent autour de lui, cependant que, profitant de l'émotion causée par cette agression, le « chevalier du surin » prenait la fuite.

Un docteur appelé d'urgence, vint prodiguer ses soins à Repillez, dont les blessures, fort heureusement, ne présentent aucun caractère de gravité.

Après un pansement, celui-ci put regagner son domicile, 122, rue d'Iéna, cour Philippe, numéro 7.

Sur ces entrefaites, des agents, informés de cette affaire, accouraient sur les lieux, et se mettaient immédiatement à la recherche de l'agresseur.

L'agent de police Hilaire, en visitant les étages de l'estaminet, découvrit cet individu couché sur le palier du second.

Il l'appréhenda aussitôt, non sans recevoir force coups de pied et de poing, et, avec l'aide des amis du blessé, put l'emmener au commissariat du 1er arrondissement.

Interrogé par M. Villon, hier matin, il déclara se nommer Emile Bomet, âgé de 21 ans, demeurant rue de l'Ecole Saint-Louis, et ajouta qu'il ne souvenait point de ce qui s'était passé la veille.

Le magistrat a maintenu Bomet en état d'arrestation et l'a déféré au Parquet.

Ajoutons que le couteau dont s'est servi l'« apache » avait été retrouvé par l'agent Hilaire dans une charbonnière, où Bomet l'avait jeté.

L'ivresse est mauvaise conseillère

Sous l'influence de l'alcool, un jeune homme cherche la mort dans les eaux noirâtres de la Deûle

Lundi matin, vers quatre heures, alors que l'obscurité était encore profonde, des mariniers dont les bélandres sont amarrées à proximité du Pont du Ramponneau, entendaient, non loin d'eux, le bruit de la chute d'un corps à l'eau.

Sans hésiter, ils s'armèrent de *gaffes*, se rendirent vers l'endroit d'où provenait le bruit perçu par eux, et s'empressèrent de porter secours à un homme qui « barbotait » terme dans l'eau.

Ils furent assez heureux pour le retirer sain et sauf, et le portèrent aussitôt au poste de la caserne Négrier, où on lui donna les soins que nécessitait son état.

Après avoir repris ses sens, le désespéré déclara s'appeler Gaston Lanoit, âgé de 17 ans, et exerçant la profession de filtier.

Interrogé sur le motif qui l'avait poussé à mettre à exécution son funeste projet, il avoua que c'est sous l'empire de l'ivresse qu'il avait voulu en finir avec la vie.

Après avoir promis de ne plus recommencer, le désespéré a regagné seul son domicile.

LES ENNUIS D'UN FIANCE

Un ouvrier ajusteur, M. Georges Grumduyck, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Plaine, était fiancé depuis de nombreux mois avec une charmante jeune fille du quartier.

Samedi dernier avait lieu la cérémonie nuptiale et le couple, heureux, suivi de parents et d'amis, se rendit à la mairie pour prononcer le « oui » traditionnel.

Soudain, le futur, en fouillant dans ses poches, devint pâle. Naturellement, on lui en demanda la raison, et avec un soupir de profonde tristesse l'ajusteur déclara qu'il venait de s'apercevoir de la disparition de deux alliances, estimées 40 francs, qu